



Instructions pour remplir la demande d'allocation d'obsèques M-860w (French)

■ Numéro de demande d'allocation d'obsèques

Lorsque le Bureau des services d'inhumation (Office of Burial Services, OBS) reçoit la demande remplie, un numéro de demande d'allocation d'obsèques est attribué et indiqué en haut de ce formulaire par l'OBS.

■ Date du jour

■ Sections A et B

Veillez donner toutes les informations concernant la personne décédée (désignée comme le/la défunt[e] sur la demande). Il est important que vous communiquiez autant de détails que possible sur le/la défunt(e), comme son âge, la date de son décès, son domicile, son état civil, son statut de personne à charge ou d'ancien combattant.

Si vous n'êtes pas en mesure de communiquer les informations permettant d'identifier le/la défunt(e), nous pouvons peut-être vous aider. Si un acte de décès a déjà été délivré, il peut être employé à cet effet.

■ Section C

Afin de déterminer si le/la défunt(e) disposait des ressources financières nécessaires pour payer les frais d'obsèques, indiquez, dans la mesure du possible, ce que vous savez concernant les finances du/de la défunt(e), son emploi et ses allocations sociales éventuelles. Si vous n'êtes pas en mesure de communiquer ces informations, nous pouvons peut-être vous aider.

■ Sections D et E

En cas de testament ou de succession du/de la défunt(e), ou si une action successorale est en cours devant un Tribunal des successions (Surrogate or Probate Court), merci de nous communiquer les coordonnées de la personne responsable dans cette affaire. Notre bureau pourra lui demander de rembourser ou de contribuer au paiement des frais d'obsèques si elle gère la succession du/de la défunt(e).

Tout bien ou toute somme détenu(e) et disponible au moment du décès du/de la défunt(e) doit être utilisé(e) pour le respect de ses dernières volontés (incluant l'inhumation, la crémation et l'inhumation des cendres issues de la crémation). Dans certains cas, une action au tribunal est nécessaire pour pouvoir disposer des biens. Le cas échéant, contactez-nous et nous pouvons vous faire une recommandation.

Dans la section E, veuillez répertorier tous les biens réels et personnels du/de la défunt(e).

(Tourner la page)

■ Section F

En qualité de demandeur, vous n'êtes pas tenu d'indiquer les informations financières vous concernant, sauf si vous êtes un parent légalement responsable nommé dans la prochaine section. Présentez-vous et indiquez votre lien avec le/la défunt(e).

Dans la section F, vous devrez indiquer quelques informations générales vous concernant et sur votre lien avec le/la défunt(e). Des informations supplémentaires pourront vous être demandées.

■ Section G

Le parent légalement responsable (Legally Responsible Relative, LRR) est une personne qui est mariée légalement avec le/la défunt(e) ou est le parent ou le tuteur légal d'un(e) défunt(e) de moins de 21 ans. Le LRR devait vivre dans le même foyer que le/la défunt(e) au moment de son décès. Un LRR est tenu au paiement des frais nécessaires pour le respect des dernières volontés du/de la défunt(e).

Si le LRR ne peut pas payer les frais des obsèques, il doit apporter la preuve qu'il ne dispose pas des ressources financières nécessaires.

■ Section H

Veuillez détailler les coûts nécessaires au respect des dernières volontés (incluant l'inhumation, la crémation ou l'inhumation des cendres issues de la crémation). Merci de fournir un exemplaire de toutes les factures reçues.

■ Finalisation de la demande

À la fin, le demandeur devra dater et signer la demande.

Si le demandeur souhaite qu'une autre personne remplisse la demande en son nom, il devra rédiger une déclaration pour l'y autoriser. Cette déclaration doit inclure la date, le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse électronique du demandeur et indiquer que la personne désignée a le pouvoir de remplir et de déposer la demande. Un membre du personnel de l'OBS contactera le demandeur pour vérifier ces informations. Le représentant autorisé devra signer la demande en présence d'un notaire ou d'un Commissaire aux actes.